



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE LES VIGNEAUX

Pays des Ecrins

LIBERTE - EGALITE- FRATERNITE  
ARRONDISSEMENT DE BRIANCON

# MAIRIE de LES VIGNEAUX

## COMPTE RENDU DES DECISIONS

*Séance du Conseil Municipal du 14 mars 2023*

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze mars à 18 h30, s'est réuni le conseil municipal de la commune de LES VIGNEAUX, sous la présidence de M. PIERRE Gilles, Maire.

**Date de convocation** : 6 mars 2023

**Étaient présents les conseillers municipaux suivants** :

PIERRE Gilles – FINE Franck – JOUAN Antoine – MAGNE Jean-Claude- LECOMTE Eric – GIRAUD Véronique - - VALLAT Muriel - VAUBOURG Yannick - MELQUIOND Victorien - LOPEZ Céline - FAURE Camille - REYNAUD Marc -

**Pouvoir** : ESTIENNE Isabelle donne pouvoir à Camille FAURE

LAURENT Pauline donne pouvoir à FINE Franck

DISDIER Guillaume donne pouvoir à MELQUIOND Victorien

**Absents excusés** : ESTIENNE Isabelle, LAURENT Pauline, DISDIER Guillaume

**Secrétaire de séance** : Muriel VALLAT

**Le compte rendu du dernier conseil municipal du 10 janvier 2023 a été approuvé à l'unanimité.**

### **Objet : FINANCES – BUDGET PRINCIPAL (M57) APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022**

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2022. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.**

### **OBJET : FINANCES – BUDGET PRINCIPAL (M57) APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022**

Le Conseil Municipal, après avoir élu Président de séance, M. Camille FAURE, adjoint au maire, et délibérant sur le **Compte Administratif de l'Exercice 2022 du Budget Principal**, dressé par le Maire (***qui est sorti de la salle au moment du vote***) et après s'être fait présenter le Budget Primitif et les Décisions Modificatives de l'exercice considéré :

**Vote à l'unanimité**

	Mandats émis	Titres émis	Reprise résultats exercice antérieur	Résultat ou solde
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	767 116.61	1 165 173.92	310 463.81	708 521.12
Investissement	199 085.19	500 472.32	-223 045.91	78 341.22
Dont 1068		223 045.91		
Fonctionnement	568 031.42	664 701.60	533 509.72	630 179.90
<b>RESTE A REALISER</b>				-176 180

	RESULTAT CUMULE
<b>TOTAL</b>	<b>532 341.12 €</b>
Investissement	- 97 838.78 €
Fonctionnement	630 179.90 €

**Objet : FINANCES – BUDGET ANNEXE EAU POTABLE (M49) APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022**

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2022, du **BUDGET ANNEXE DE L'EAU POTABLE** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer, Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2022, Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

**Le Conseil Municipal à l'unanimité déclare que le compte de gestion du budget annexe du SERVICE DE L'EAU POTABLE dressé pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.**

**Objet : FINANCES – BUDGET ANNEXE EAU POTABLE (M49) APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022**

Le Conseil Municipal, après avoir élu Président de séance, M. FAURE Camille, adjoint au maire, et délibérant sur le **Compte Administratif de l'Exercice 2022 du budget annexe de l'EAU**, dressé par le Maire (**qui est sorti de la salle au moment du vote**) et après s'être fait présenter le Budget Primitif et les Décisions Modificatives de l'exercice considéré :

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL
<b>RECETTES</b>	9 576.00	57 090.37	66 666.37
<b>DÉPENSES</b>	11 689.20	33 566.86	45 256.06
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>	- 2 113.20	23 523.51	+ 21 410.31
<b>RAR Dépenses</b>			
<b>RAR Recettes</b>			
<b>Reports 2021</b>	+ 86 833.35	+ 74 401.57	+ 161 234.92
		<b>RESULTAT CUMULÉ</b>	<b>182 645.23 €</b>

Vote à l'unanimité

Après s’être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l’exercice 2022, du **BUDGET ANNEXE DES CAMPINGS** et les décisions modificatives qui s’y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l’état de l’actif, l’état du passif, l’état des restes à recouvrer et l’état des restes à payer,

Après avoir entendu le compte administratif de l’exercice 2022,

Après s’être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l’exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu’il a procédé à toutes les opérations d’ordre qu’il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

**Le Conseil Municipal à l’unanimité déclare que le compte de gestion du budget annexe des CAMPINGS dressé pour l’exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l’ordonnateur, n’appelle ni observation ni réserve de sa part.**

Le Conseil Municipal, après avoir élu Président de séance, M. Faure Camille, adjoint au maire, et délibérant sur le Compte Administratif de l’Exercice 2022 du **Budget annexe des CAMPINGS**, dressé par le Maire (**qui est sorti de la salle au moment du vote**) et après s’être fait présenter le Budget Primitif et les Décisions Modificatives de l’exercice considéré :

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION EXPLOITATION	TOTAL
RECETTES	0	344 947.38	344 947.38
DÉPENSES	278 924.32	20 475.15	299 399.47
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	- 278 924.32	324 472.23	45 547.91
RAR Dépenses			
RAR Recettes			
Reports 2021	2 106.54	88 324.18	90 430.72
		<b>RESULTAT CUMULÉ</b>	<b>135 978.63 €</b>

**Vote à l’unanimité**

#### QUESTIONS DIVERSES

- Le Maire informe l’assemblée de la réunion qui a eu lieu avec la nouvelle direction du groupe André Trigano durant laquelle plusieurs points ont été évoqués :
    - L’ouverture tardive du camping : cette année, sur la centrale de réservation, vous ne pouvez pas réserver le Courounba avant le 8 juillet (au lieu du 15 mai habituellement comme le stipule le contrat) : la livraison des mobil-homes démontés cet automne étant prévue courant mai-juin, le groupe préfère fermer au public pendant cette période afin de ne pas faire subir aux clients de désagréments liés aux travaux...
- Nous déplorons que cette installation n’ait pas été prévue plus en amont, car les campeurs du mois de juin vont se rabattre sur d’autres campings et il sera difficile de récupérer cette clientèle
- Pour le maintien de leur classement étoilé, André Trigano demande l’installation d’une barrière sur la route du Chambon (entrée et sortie du Courounba) un système de carte sera demandé pour laisser l’accès aux propriétaires riverains. Il demande également une limitation de la vitesse à l’intérieur du camping : un arrêté municipal sera pris en ce sens

Il n'y aura pas de restaurant pour la saison 2023, soit 2 ans de retard par rapport aux engagements signés. Un système de restauration « food-truck » sera remis en place comme l'année dernière afin de minimiser l'impact sur la clientèle. Le permis de construire a été déposé la semaine dernière par l'architecte en charge du projet de la cuisine du restaurant... des divergences ont l'air d'apparaître entre l'architecte et les Etapes André Trigano, il n'y aura aucun travaux réalisés ce printemps-été. Nous espérons qu'à l'automne le chantier pourra voir le jour pour permettre une ouverture du restaurant à l'été 2024.

- Les sanitaires des Vaudois doivent être changés, le seront-ils en 2023 ? Là encore, les Etapes André Trigano n'ont pas de réponses claires. La commune a fait appel à un géomètre pour délimiter l'emplacement exact du futur sanitaire.

La commune œuvre pour accompagner et faciliter les démarches, mais 2 ans après de la signature du contrat de DSP, nous réalisons que la volonté du groupe gestionnaire ne semble pas être dans l'immédiat celle du respect de leurs engagements.

Nous allons prendre les renseignements auprès de notre conseiller juridique.

- Appartement communal : plusieurs finitions à reprendre ont empêché la réception du chantier qui était prévue ce jour. La fin des travaux est donc prévue début avril, avec une mise en location que nous espérons le plus rapidement possible dans la foulée.
- M. VAUBOURG demande quelle a été la réponse concernant le passage à gué qui n'a toujours pas été réhabilité par l'ONF. Etant le seul accès pour les secours en période estivale, il faut que l'ONF intervienne rapidement. Nous allons les relancer en ce sens.
- Pour la route du rif en bord de torrent qui a besoin d'être consolidée par une digue : un dossier est en cours appuyé par le Sénateur. Nous espérons pouvoir entrer dans le périmètre de la Gemapi pour financer des travaux de cette envergure en collaboration avec l'ONF (propriétaire) et la commune.
- Sentier de la cime de Rif Cros : Natura 2000 a repris contact pour une nouvelle visite sur site avec une personne spécialisée de la DDT. Un rdv est prévu fin mars début avril, à confirmer.
- Maison de l'artisanat et de l'agriculture : une future réunion publique est à venir. M. REYNAUD reste persuadé que ce projet pourra aboutir s'il y a une volonté solidaire intercommunale. Dossier à suivre.

Séance levée à 20h30